Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20260408-DELIB18_2026-DE

Date de convocation : le 27 mars 2026

Délib n° 18-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 AVRIL 2026

Le trois avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : Mme LE BORGNE Anne, M. OUIN Pascal ; Mme COUZIC Jessica ; M. COMMANDEUR Petrus ; Mme GIFFON Pascale ; Mme DOCET Charlène ; M. LASSERRE Christian ; M. VAN NOPPEN Johan ; Mme UZEL Martine. **Excusés** : M. SERRES Alexandre. Mme WILLIAME Marie-Noëlle. **Secrétaire de séance** : Mme DOCET Charlène M. SERRES Alexandre a donné pouvoir à Mme LE BORGNE Anne.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU RÉSEAU DES ECOLES RURALES – RER LES KORRIGANS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le rôle du Réseau des écoles rurales RER « Les Korrigans » (qui regroupe les écoles de Saint-Aignan, Séglien et Silfiac).

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame COUZIC Jessica et Madame DOCET Charlène, déléguées au Réseau des écoles rurales - RER « Les Korrigans ».

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)